Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260709-DB472026BIS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 9 juillet 2026

Date de convocation : 2 juillet 2026
Date d'affichage : 2 juillet 2026

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Le neuf juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, Mme Véronique COZLER, M. Emmanuel DE ROECK, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, M. Dominique JACOB, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Anaïs LE DINAHET, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Bérangère DELAVEAU (procuration à M. NOIROT), Mme Aurélie LE CORRE (procuration à Mme COZLER), M. Philippe LE ROUX (procuration à M. BERTRAND)

Secrétaire de séance : Laëtitia HENRY

DELIBERATION 47/2026
APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

Considérant la nécessité de disposer d'un outil d'analyse et de prospective permettant de sécuriser les équilibres financiers de la commune et d'accompagner la programmation des investissements du mandat 2026-2032 ;

Cette mission comprend principalement :

- une analyse rétrospective des exercices 2020 à 2025 afin d'établir un diagnostic de la situation financière de la commune (épargne, dette, capacité d'autofinancement, ratios financiers, évolution des recettes et des dépenses) ;
- une prospective financière couvrant la période 2026-2032 destinée à évaluer les capacités d'investissement de la commune tout en garantissant le maintien des équilibres budgétaires ;
- un accompagnement dans la gestion active de la dette, comprenant le suivi des emprunts existants, l'analyse des conditions financières, les simulations, les éventuelles propositions de restructuration et l'assistance lors de la consultation des établissements bancaires pour les futurs emprunts.

La convention prévoit également :

- une actualisation régulière des analyses financières à partir des comptes financiers uniques et des budgets successifs ;
- une assistance permanente à la collectivité pour répondre aux questions financières dans un délai maximal d'une semaine ;
- une durée couvrant la période 2026 à 2032, avec prise d'effet dès sa signature.

Considérant que cette mission permettra d'éclairer les décisions du conseil municipal en matière de programmation des investissements, d'endettement et de stratégie financière ;

Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de mission de prospective financière et de gestion active de la dette à conclure avec la société EFG.

ACCEPTE les conditions financières de la convention, soit :

- 11 508 € TTC pour l'année 2026 ;
- 3 139,20 € TTC par an de 2027 à 2031.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance
Laëtitia HENRY